



FEDERATION  
AUTONOME  
SPP-PATS

BP93  
06602 Antibes Cedex 2

Tel : 04 93 34 81 09  
Fax: 04 93 29 79 98  
secretariat-autonome@orange.fr

**Monsieur PAPAUD Michel**  
**Directeur Général**  
**Direction Générale de la Sécurité Civile et**  
**de la Gestion des Crises**  
Place Beauvau  
75800 Paris Cedex 08

Villeneuve Loubet, le 09 septembre 2013

**Objet : circulaire CAP officiers SPP de catégorie B**  
**Envoyé par courriel et par fax avec AR au 01 47 93 18 57**

Monsieur le Directeur Général,

Vous nous avez adressé tardivement le projet de circulaire catégorie B pour les CAP officiers de sapeurs-pompiers professionnels afin que nous puissions apporter nos remarques respectives. Vous nous avez volontairement oubliés concernant le projet de circulaire catégorie A...

Nous avons répondu, bien évidemment, très rapidement.

Cependant, ce n'est pas la première fois que nous constatons que cet exercice relève de la plus pure démagogie car, finalement, cela n'a servi strictement à rien.

**Bravo !**

Tout d'abord, nous constatons que la circulaire catégorie B n'a pas changé d'une virgule, alors que nous avons fait des remarques très pertinentes. Nous avons soulevé, par exemple, la notion de délai de 5 ans pour les nominations au choix au grade de lieutenant 2<sup>ème</sup> classe.

Comment pouvez-vous prétendre avoir un large consensus avec cette méthode de travail rétrograde et subversive sous couvert d'une méthode empreinte d'un soi-disant dialogue social ?

Les axes des travaux que vous nous proposez sont –ils vraiment à discuter ou juste à valider ?

C'est comme si cette direction n'était qu'une chambre d'enregistrement de la voix de la FNSPF sans aucune autre forme de modération ou de censure envers cette association.

Ref : AG.FA/125-2013

Copie :  
M. Ministre de l'Intérieur

C'est une méthode de travail, sachez-le, que nous n'acceptons pas.

Nous ne sommes plus en confiance et ce n'est pas avec de telles méthodes que vous pourrez aspirer à des séances de travail en CNSIS et CSFPT, sereines et constructives.

C'est pourquoi, nous exigeons qu'un délai plus important soit accordé pour lancer des réflexions sur les dossiers à venir et que les remarques pertinentes des différentes organisations, dont la nôtre, soient prises en compte ou à défaut contre argumentées !

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Général, en l'expression de nos respectueuses salutations.

**Le Président fédéral, André GORETTI**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'A. Gorette', with a horizontal line extending to the right from the end of the signature.